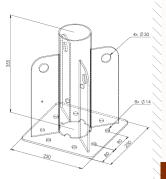
DISPOSITIF D'ANCRAGE Fixe et mobile







Poteau d'ancrage amovible

La POTENCE AMOVIBLE, est composée de deux éléments dissociables. Une embase inox qui se fixe soit mécaniquement, soit par soudure et de la potence en elle-même. L'embase est pourvue de 4 trous afin qu'un opérateur travaillant sous le point d'ancrage puisse s'y connecter, alors que la potence d'une hauteur totale de 1,2m est munie de deux points d'ancrage de type A rotatifs pour une utilisation simultanée de 2 personnes. auto-verrouillable de 60 mm. Lors d'une chute, par sa déformation, elle participe à l'absorption d'énergie, réduisant ainsi les efforts transmis à la structure.

SÉCURITÉ

L'antichute utilisé doit être impérativement conforme aux normes afin de ne pas développer, lors d'une chute, un pic de force supérieur aux 600 daN autorisés.

Utiliser un système antichute conforme aux Normes EN 353-2, EN 355, EN 360.

FORMATION

Module « Port du harnais et ancrage provisoires ».

OUAND L'UTILISER?

Lorsqu'on doit intervenir de façon régulière, en un point, ne nécessitant pas de déplacement horizontaux générant un angle de chute supérieur à 85°.

La POTENCE AMOVIBLE est idéale lorsqu'il y a une multitude de zones identiques où seules les embases inox restent en place, accueillant la potence amovible transportée par l'utilisateur (poids 17 kg). Sa hauteur permet à l'utilisateur de travailler en facteur de chute 0 ou 1, sur la périphérie.

L'utilisateur connecte son antichute aux divers points d'ancrage, après avoir vérifié la qualité de l'installation et que les contrôles annuels aient été réalisés.



Norme: EN 795 type